

« C'est toute une région qui s'engage pour votre avenir ! »

Synthèse réalisée par l'URML-BN, l'ARS, les Conseils Généraux de la Manche et de l'Orne, SIMBAN, SIBN et la Corpo de la Faculté de Médecine de Caen

	Financier	Intitulé du Dispositif	Pour Qui ?	Qu'est-ce que cela vous apporte ?	Quelle contrepartie ?	Est-ce cumulable avec d'autres dispositifs ?	Contact et démarches
Les bourses d'étude		CESP : Contrat d'Engagement de Service Public	Tous les étudiants en médecine et odontologie. Le contrat peut être signé n'importe quelle année à partir de la 2ème année.	Allocation mensuelle de 1 200 € (imposable), à partir de la contractualisation et jusqu'à la fin des études	Installation dans une zone où la continuité des soins est identifiée comme déficitaire, pendant une durée au moins égale à celle pendant laquelle la bourse a été perçue.	Cumulable	Faculté de médecine de l'Université de Caen Dossier motivé à rendre vers le mois d'octobre (jury)
		Bourse d'étude pour les externes (Conseil Général de la Manche)	Les externes, ayant une adresse dans le département de la Manche (adresse des parents) et selon quotient familial	Indemnité mensuelle de 300 €, non imposable, versée semestriellement	Exercer dans la Manche, une durée au moins égale à celle pendant laquelle la bourse a été perçue, avec un minimum de 5 ans.	Non cumulable	Conseil Général de la Manche Stéphanie Montgermont Tél. 02 33 05 97 44 stephanie.montgermont@manche.fr
		Bourse d'étude pour les internes (Conseil Général de la Manche)	Tous les internes en médecine	Indemnité mensuelle de 500 €, non imposable, versée semestriellement	Exercer dans la Manche, une durée au moins égale à celle pendant laquelle la bourse a été perçue, avec un minimum de 5 ans.	Non cumulable	Conseil Général de la Manche Stéphanie Montgermont Tél. 02 33 05 97 44 stephanie.montgermont@manche.fr
		Bourse d'incitation (FIR)	Internes effectuant leur stage praticien ou SASPAS dans un des 9 terrains de stages prioritaires en Basse-Normandie, réévalués tous les ans	Indemnité mensuelle de 200 € brut	Aucune	Cumulable	ARS de Basse-Normandie Isabelle BOSCHER Direction de l'offre de santé et de l'Autonomie Tél. 02 31 70 96 44 Isabelle.BOSCHER@ars.sante.fr
Les aides financières aux stages ambulatoires		Indemnité de déplacement pour les internes	Etudiants et internes en stage ambulatoire médecine générale, à plus de 15km de leur CHU de rattachement et/ou de leur domicile	Indemnité mensuelle de 130 € brut		Non cumulable avec une autre aide au transport	CHU de rattachement
		Prime de responsabilité	Internes en SASPAS	125€ brut mensuel	Aucune	Cumulable	CHU de rattachement
		Indemnité de déplacement pour les internes	Pour les internes effectuant leur stage praticien ou SASPAS dans la Manche	Indemnité calculée de la façon suivante : $0,30 \text{ €} * \text{nb km A/R domicile/stage} * 3 \text{ jours} * 24 \text{ semaines}$ plafonnée à 1 800 €	15 jours non consécutifs de remplacement auprès de praticiens de la Manche, dans les 2 ans qui suivent le versement de l'indemnité	Non cumulable	Conseil Général de la Manche Stéphanie Montgermont Tél. 02 33 05 97 44 stephanie.montgermont@manche.fr
		Aide Logement du Conseil Général de la Manche	Aux professionnels qui souhaitent s'installer dans la Manche	Sous réserve de disponibilité, logement gratuit (hors charges) à proximité du lieu de stage Possibilité de cumuler avec l'indemnité de déplacement, dans ce cas plafonnée à 600 €	15 jours non consécutifs de remplacement auprès de praticiens de la Manche, dans les 2 ans qui suivent le versement de l'indemnité	Non cumulable	Conseil Général de la Manche Stéphanie Montgermont Tél. 02 33 05 97 44 stephanie.montgermont@manche.fr
		Aide Logement du Conseil Général de l'Orne	Aux professionnels qui souhaitent s'installer dans l'Orne	Mise à disposition d'un logement pendant la durée du stage ambulatoire, financé par le Conseil Général de l'Orne, géré par l'association ALTHEA			Conseil Général de l'Orne Arnaud Rousseau Tél. 02 33 81 61 75 rousseau.arnaud@CG61.fr ALTHEA Habitat jeunes Tél. 02 33 15 20 30 www.althea.asso.fr

Financier	Intitulé du Dispositif	Pour Qui ?	Qu'est-ce que cela vous apporte ?	Quelle contrepartie ?	Est-ce cumulable avec d'autres dispositifs ?	Contact et démarches
	Colloque Médecine Libérale « Soigner aujourd'hui... Demain »	Tous les étudiants en Médecine, externes, internes, remplaçants, médecins installés, médecins retraités. Toutes spécialités confondues.	C'est la seule rencontre annuelle régionale et intergénérationnelle. Elle vous permettra d'échanger avec des médecins et futurs médecins autour de problématiques concrètes (Remplacements, Installation, Diversification d'activité, Retraite,...), dans un cadre convivial. Cette formation s'inscrit dans la partie libre du portfolio pour les TCEM1. Elle accordera 2 crédits Formation.			Union Régionale des Médecins Libéraux de Basse-Normandie 7 Rue du 11 novembre 14000 CAEN Marjolaine COLLET-VÉTELÉ Tél. 02 31 34 18 11 marjolainecollet@urml-bn.org
	Aides à l'installation	Volet Ambulatoire du SROS PRS de l'ARS : déterminations des zones sous denses pour MG, IDE, MK, SF, CD, Ortho, PP. Aides individuelles conventionnelles Assurance Maladie	Aides à l'installation, exonérations fiscales	Exercer dans les zones sous-denses inscrites dans le volet ambulatoire du SROS PRS de l'ARS		ARS de Basse-Normandie Hélène GUICHET Direction de l'offre de santé et de l'Autonomie Tél. 02 31 70 95 55 helene.guichet@ars.sante.fr et correspondant Assurance Maladie
	PTMG (Praticien Territorial de Médecine Générale)	Mesure issue du Pacte Territoire Santé présenté en décembre 2012 par Marisol Touraine. Médecins installés depuis moins d'un an ou qui s'installent, conventionnés secteur 1	Complément de revenus pour atteindre 6900€ brut mensuel pendant 1 an, renouvelable 1 an. Versement de 3105€ brut mensuel pendant un congé maternité. Versement d'un complément de rémunération de 1 552,50€ brut mensuel pendant les trois premiers mois d'un arrêt maladie.	Installation en Zones d'Interventions Prioritaires (ZIP)		ARS de Basse-Normandie Hélène GUICHET Direction de l'offre de santé et de l'Autonomie Tél. 02 31 70 95 55 helene.guichet@ars.sante.fr et correspondant Assurance Maladie
	Accompagnement de la famille	Aux professionnels qui souhaitent s'installer dans la Manche	- liste des disponibilités de cabinets libéraux et/ou recensement d'offres salariées - aide à la recherche d'emploi pour le conjoint - appui aux démarches d'installation de la famille (écoles, logement...)	Avoir envie d'exercer dans la Manche (en libéral ou en salarié, généraliste ou spécialiste)		Conseil Général de la Manche Stéphanie Montgermont Tél. 02 33 05 97 44 stephanie.montgermont@manche.fr
	Accompagnement de la famille	Aux professionnels qui souhaitent s'installer dans l'Orne	Accompagnement personnalisé des futurs professionnels de santé en lien avec les collectivités locales (aide à la recherche d'emploi pour le conjoint, aides aux démarches d'installation de la famille (écoles, logement...))	Avoir envie d'exercer dans l'Orne		Conseil Général de l'Orne Arnaud ROUSSEAU Tél. 02 33 81 61 75 rousseau.arnaud@cg61.fr
	PSLA : Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires	Politique Partenariale Régionale BN de déploiement des PSLA en Basse-Normandie.				Union Régionale des Médecins Libéraux de Basse-Normandie 7 Rue du 11 novembre 14000 CAEN Marjolaine COLLET-VÉTELÉ Tél. 02 31 34 18 11 marjolainecollet@urml-bn.org
	Co-financement d'un poste de Chef de Clinique Universitaire de Médecine Générale	Internes de médecine générale en particulier	Possibilité de s'inscrire dans une carrière universitaire, d'effectuer des actions de recherche, tout en ayant une activité de médecin généraliste à mi-temps (dans un PSLA)			Union Régionale des Médecins Libéraux de Basse-Normandie Marjolaine COLLET-VÉTELÉ Tél. 02 31 34 18 11 marjolainecollet@urml-bn.org
	Aide technique pour l'envoi de questionnaires de thèse par emailing aux médecins libéraux de la région Basse-Normandie	Internes de médecine générale en particulier	Aide technique par envoi de mails à une importante base de données de médecins, quelle que soit leur spécialité Possibilité de cibler les envois, d'effectuer un tirage au sort au sein de la base de données mail si besoin	Envoi après accord du DUMG de la Faculté de Médecine de Caen		Union Régionale des Médecins Libéraux de Basse-Normandie Laurence BURNOUF Tél. 02 31 34 18 12 info@urml-bn.org